

Montataire
FIERE & SOLIDAIRE

VILLE DE MONTATAIRE
DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / Sports
DK/KEB/ID - décision n° 2022- 068
Contrat avec Anim'events portant sur la location de structures gonflables pour la journée sportive dans le cadre des festivités de fin d'année

Fait à Montataire, le 5 décembre 2022

DÉCISION DU MAIRE

**Contrat avec Anim'events
portant sur la location de structures gonflables pour la journée sportive dans
le cadre des festivités de fin d'année**

Le Maire de Montataire,

Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 Code Général des Collectivités Territoriales concernant les attributions du Maire exercées par délégation du conseil municipal et le régime juridique de ces décisions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,

Vu l'article R.2122-8 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 permettant le recours à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence si la valeur des besoins est estimée à moins de 25.000 € HT et le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 relatif à l'augmentation du seuil de dispense de procédure pour la passation des marchés publics à 40.000 € HT,

Considérant le souhait des élus d'organiser une journée sportive et citoyenne innovante en direction des jeunes de 11 à 17 ans dans le cadre des festivités de fin d'année,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le devis proposé par la société Anim'events, représenté par son président, Monsieur Nasser Ajouaou, pour la location de 4 structures gonflables, « La faucheuse », « Penalty goal », « Foot d'art » et « Billard humain » installées dans le complexe Marcel Coëne le 21 décembre 2022 à l'occasion de la journée sportive et citoyenne.

Article 2 : de régler, sur présentation de la facture, à la société Anim'events le montant de la prestation fixé à 1.080,60 € T.T.C. par mandat administratif sur le compte DSP2.22B – 412/6042.

Article 3 : l'ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-préfète de l'arrondissement de Senlis
- Monsieur le Trésorier principal de la Trésorerie de Creil

VILLE DE MONTATAIRE

DIRECTION DU LIEN SOCIAL, DU SPORT ET DE L'EDUCATION / Sports

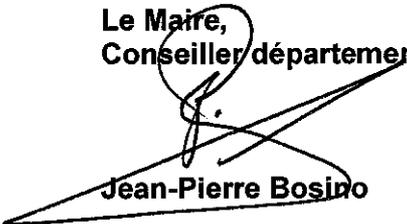
DK/KEB/ID - décision n° 2022-

Contrat avec Anim'events portant sur la location de structures gonflables pour la journée sportive dans le cadre des festivités de fin d'année

Article 4 : sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision :

- Madame la Directrice générale des services,
- Monsieur le Directeur général adjoint du lien social, du sport et de l'éducation,
- Monsieur le Président de la société Anim'events.

**Le Maire,
Conseiller départemental,**


Jean-Pierre Bosino

